

Engagement de l'élève



Association sportive
Collège Pierre Grange



Je soussigné
m'engage à participer régulièrement aux activités proposées
dans le cadre de l'AS du collège et m'engage à prévenir dès
que possible le professeur responsable en cas d'indisponibilité.

Fait à le
.....

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION ÉLÈVE

Année scolaire 2023/2024

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Ce dossier doit être complété et remis aux professeurs d'EPS du collège accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'Association Sportive du collège Pierre Grange d'un montant de :

- ❖ **20€** pour une licence multi-activités (excepté ski alpin)
- ❖ **10€** par enfant supplémentaire
- ❖ **90€** sont à ajouter pour participer au ski alpin (environ 8 sorties)

Cette année, le règlement de la cotisation peut s'effectuer en partie ou en intégralité grâce à la **carte « okay Savoie »** donnant accès à chaque collégien à une indemnité de 100€. Vous retrouverez toutes les informations concernant cette carte sur le site « okay.savoie.fr ».

Cette cotisation correspond au prix de la licence incluant l'assurance « contrat RAQVAM collectivités » de la MAIF (contrat de base). Chaque licencié pouvant souscrire une garantie complémentaire (se renseigner auprès des professeurs d'EPS).



Activités proposées et fonctionnement de l'Association Sportive

L'AS du collège propose plusieurs activités sportives tout au long de l'année, animées et encadrées par les enseignants d'EPS.

Cette dernière se déroule chaque mercredi après-midi (horaires modifiables en fonction de l'activité, des compétitions et des déplacements).

L'organisation pour chaque mercredi est affiché sur le panneau d'affichage de l'AS en début de semaine dans l'enceinte du collège. Les informations seront également disponibles sur l'ENT.

Un élève peut, avec sa licence, s'inscrire toute l'année dans différentes activités ou participer à une activité par trimestre. Merci de bien vouloir cocher les activités souhaitées.

Le programme ci-dessous est prévisionnel. Il est susceptible d'être modifié au regard des événements organisés sur le bassin Albertvillois et des propositions/envies des élèves.

Trimestre 1	Bike and run, biathlon, trail, préparation du cross district et départemental. Handball
Trimestre 2	Ski alpin
Trimestre 3	APPN (Activités de Pleine Nature) à définir avec les élèves (VTT, course d'orientation,

Autorisation parentale

Je soussigné.e
 père / mère / représentant légal (2) autorise (3).....

 à participer aux activités de l'association sportive du collège.

J'autorise / n'autorise pas (2) le collège à utiliser les photos prises au sein des événements de AS pour l'ENT, la porte ouverte du collège, l'affichage ou la presse.

(2) rayer la mention inutile

(3) indiquer le nom et le prénom du licencié

❖ **Téléphone** (en cas d'urgence) :

❖ **Adresse mail** :

Lorsque les enseignants auront procédé à l'inscription de chaque licencié sur le site de l'UNSS, vous recevrez un mail vous invitant, dans un délai de 10 jours, **à confirmer et à valider l'inscription** afin que celle-ci soit définitive.

Fait à le

Signature :

NB : les élèves souhaitant se déplacer par leurs propres moyens sur le lieu des compétitions ou d'entraînement devront fournir à chaque fois un mot du représentant légal déchargeant la responsabilité de l'accompagnateur.

Une mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. »

- Une mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- Une mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.